

COMITE CENTRAL EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2006 A LYON GERLAND

**ORDRE DU JOUR / PROJET DE 2 FERMETURES + 6 LOCATIONS
GERANCE FRANCHISE. A CELA S'AJOUTE L'ANNONCE DU
DEPART A LA RETRAITE DE NOTRE DG, Mr Daniel JAMBON**

Suite à cette annonce en ouverture et la déclinaison du projet global, la CFDT lance un DROIT D'ALERTE et demande à avoir des explications sur le départ de Monsieur JAMBON et de l'incidence que cela risque de provoquer au sein de la société CASINO CAFETERIA.

Pour la CFDT, la procédure D'ALERTE était pleinement justifiée. Les 8 projets de l'ordre du jour déjà le permettaient. A cela s'ajoute, l'annonce du départ du DG. Pour la CFDT cela rend la situation de l'entreprise préoccupante. **QUE DEVIENNE LES PERSPECTIVES ANNONCEES LORS DES PRECEDENTS CCE ??**

Nos très chères organisations majoritaires n'ont pas encore une fois souhaité mettre à mal une direction qui leur est toute acquise.

**LA RESOLUTION A ETE SOUMISE AU VOTE DES
MEMBRES DU CCE**

18 VOTANTS SUITE A DEUX DEPARTS

RESULTATS DU VOTE :

⇒ **14 CONTRES : FO, UNSA, CFTC, CGC, AUTONOME**
⇒ **4 POUR : CFDT, CGT**

LA MOTION EST REJETEE

L'avenir nous semble de plus en plus incertain. Nous sommes toujours dans l'expectative d'une décision de notre actionnaire principale qui c'est donné comme calendrier jusqu'à fin 2007.

